



UNION INTERFÉDÉRALE
DES AGENTS DE LA
FONCTION PUBLIQUE
FORCE OUVRIÈRE

46 rue des Petites Écuries - 75010 Paris

01 44 83 65 55

secretariat@fo-fonctionnaires.fr



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 12 juin 2023

2023 - salaire des fonctionnaires : + 1,5% on reste loin du compte !

FO fonction publique constate que l'employeur public se refuse toujours à ouvrir de véritables négociations salariales à l'instar du secteur privé.

C'est donc lors d'une réunion intitulé « rencontres salariales 2023 » que le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques a annoncé de manière unilatérale les choix du Gouvernement pour améliorer le pouvoir d'achat des agents publics.

Certaines mesures sont d'ordre général (+1,5% de la revalorisation de la valeur du point d'indice au 1^{er} juillet 2023, attribution de 5 points sur toute la grille au 1^{er} janvier 2024), d'autres sectorielles (prime de pouvoir d'achat, amélioration des conditions de transports).

Ces mesures restent largement insuffisantes et sont à la fois les conséquences de choix budgétaires, mais aussi d'absence de négociations qui pourtant seraient de nature à trouver un point de compromis. FO Fonction publique condamne la différenciation des mesures, notamment la prime pouvoir d'achat qui reste facultative pour les agents de la Fonction publique territoriale car soumise au choix des élus, alors même que ces agents sont majoritairement en catégorie C, donc les moins bien rémunérés !

FO Fonction publique prend acte des mesures annoncées par le Gouvernement et restera extrêmement vigilante sur les éventuelles négociations concernant les carrières et la grille indiciaire.

FO Fonction publique rappelle que dans la Fonction publique, c'est le diplôme et la catégorie afférente qui fixent la grille indiciaire et en aucun cas l'emploi ou le métier.

A la suite de cette annonce unilatérale du Gouvernement, FO Fonction publique continue sans relâche de revendiquer l'ouverture immédiate de véritables négociations salariales.

C'est ainsi qu'en fin de réunion, nous avons obtenu une deuxième « rencontres salariales » avant l'été. Le ministre veut y décider quels éléments de la rémunération seront sujets à négociation. Pour FO Fonction publique, traitement, point d'indice et carrières doivent obligatoirement être négociables.